



ÉPS au collège, mode d'emploi

La programmation des activités physiques & sportives en EPS au collège Champfleury

Les enseignants d'Education Physique & Sportive choisissent en fonction des contraintes institutionnelles (les programmes de la discipline) et des installations sportives disponibles à proximité, une programmation d'activités physiques et sportives établie pour les 4 années du collège.

L'objectif est de permettre aux élèves de découvrir des activités physiques, d'apprendre et d'y progresser en vue de valider les compétences des programmes dans les activités pratiquées. Elles sont donc obligatoires.

Pour un niveau de classe donné et à l'échelle de l'année, tous les élèves pratiquent les mêmes cycles d'activités. L'idée étant d'harmoniser, dans la mesure du possible, le parcours de formation entre les élèves pour que les élèves puissent également, à travers les cours d'EPS, valider leur socle commun attendu en fin de 3ème.

La programmation EPS est annoncée aux élèves en début d'année scolaire et est affichée dans le gymnase pour consultation.

6ème : Course de demi-fond, Danse, Savoir-Nager, Natation vitesse, Gymnastique & Rugby.

5ème : Course de demi-fond, Tennis de table, Escalade, Lutte & Sport-collectif.

4ème : Course de demi-fond, Acrosport, Badminton, Course de relais & Sport-collectif.

3ème : Course de demi-fond, Gymnastique, Escalade, Danse et Sport-collectif.

Les dispenses exceptionnelles et les inaptitudes

Lorsqu'un élève n'est pas en mesure de pratiquer une activité physique pour des raisons de santé, il est essentiel d'en informer son professeur. Les parents peuvent faire une demande de dispense exceptionnelle dans le carnet de liaison. Si le problème est plus conséquent, le médecin pourra remplir **le certificat médical d'inaptitude** (modèle à télécharger sur le site) afin de préciser à l'enseignant si cette inaptitude est totale ou partielle, ce qui peut permettre à l'enseignant d'adapter la pratique pour l'élève. **Si celui-ci ne peut pas pratiquer, il est tenu d'assister au cours** (sauf en cas d'incapacité). Nous rappelons qu'il s'agit là d'une **obligation institutionnelle**.

La tenue

Elle est spécifique, conforme à l'uniforme scolaire (cf. Règlement intérieur) et adaptée aux conditions météo. L'élève prévoit une tenue de rechange surtout en cas d'intempéries. Le port de chaussures de sport adaptées de type running ou tennis est fortement conseillé. Pour la natation (Janvier-Juin 2019 en 6ème), le slip de bain pour les garçons et le maillot de bain une pièce pour les filles est obligatoire ainsi que le bonnet de bain et les lunettes de piscine.

.../...

[L'Association sportive de l'établissement](#)

Ce sont des pratiques facultatives proposées aux élèves le midi et le soir après les cours. Elles peuvent déboucher sur des rencontres compétitives entre établissements le mercredi après-midi. (Voir formulaire d'inscription en ligne). Vous pouvez également nous suivre sur la page Facebook de l'établissement ou celle « Sport Champfleury ».

Les enseignants d'EPS. M. Gilles, M. Lefebvre, M. Le Gal.

